

LES GARANTIES ÉVOQUÉES CI-DESSOUS  
S'APPLIQUENT EXCLUSIVEMENT AUX SPAS  
DE LA SÉRIE 680.

# GARANTIES

## SÉRIE 680

### 5 ANS STRUCTURE DE LA COQUE

Sundance Spas garantit la coque contre tout défaut de structure pouvant entraîner une fuite d'eau, et cela pour une période de 5 ans à compter de la date d'installation du spa.

### 3 ANS SURFACE DE LA COQUE

Sundance Spas garantit l'acrylique contre toute fissure, cloquage, ou séparation entre l'acrylique et le reste du « rigid bond » pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation du spa.

### 3 ANS PLOMBERIE

Sundance Spas garantit la tuyauterie contre toute fuite due à un défaut de matériau ou de fabrication, pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation du spa.

### 3 ANS EQUIPEMENTS ET SYSTÈMES DE CONTRÔLE

Sundance Spas garantit les composants électriques ou électroniques et tout spécifiquement les pompes, le réchauffeur, les sondes, le panel de commande, la carte électronique pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation du spa.

### Garantie pour les autres composants :

Les coussins, les filtres et l'aspect de la jupe ne sont plus garantis une fois le spa installé et après constatation du parfait état de tous ces éléments.

Tous les autres éléments tels les jupes SunStrong (contre toute fissure ultérieure ou changement de couleur de la matière), tous les éléments relatifs au système stéréo (poste, enceintes, panel de commande fixe, trappe d'accès au système audio, transformateur), éclairage LED, dessus de skimmer, boutons de commandes et hydrojets sont garantis pour une durée de **1 an** à compter de la date d'installation du spa. Les systèmes de désinfection CLEARARRAY™ et CLEARARRAY PROTECT™ sont garantis 1 an mais la lampe UV-C de même que le tube en quartz sont garantis 90 jours. La garantie sur les couvertures SunStrong et SunStrong Extrême est de **3 ans** contre toute détérioration anormale.

**La garantie des équipements, systèmes de contrôle, de plomberie et des articles contenus dans le chapitre « Garantie pour les autres composants », s'applique sur les pièces.** Nous demandons le renvoi de certaines pièces comme les cartes électroniques, panels de contrôle, système audio et pompes pour vérification.

Le Déplacement et la Main d'Oeuvre sont à la charge du client et du distributeur les 2 premières années (A la charge du client, à partir de la 3ème année).

**Responsabilité du client :** L'utilisateur a une part de responsabilité au niveau de la garantie, car celle-ci tient compte du respect des instructions contenues dans le manuel d'utilisation (entretien de l'eau, entretien du spa avec des produits adaptés, consignes de sécurité et utilisation exclusive des accessoires et pièces Sundance Spas).

**Responsabilité du distributeur :** Le spa se doit d'être posé sur une surface prévue à cet effet, apte à supporter la charge, totalement plane et lisse pour éviter toute distorsion de la coque dont les conséquences pourraient être néfastes et ne seraient pas prises en garantie. Le revendeur se doit également de sensibiliser ses clients sur leur responsabilité par rapport aux règles d'hygiène et d'entretien mentionnées dans le manuel de l'utilisateur.